



Abattement de zone : ENFIN LA FIN ?

Les salarié-e-s de France Bleu Hérault, qui se battent depuis 2005 pour la suppression de l'abattement de zone, viennent d'obtenir satisfaction. La cour de cassation a rejeté le pourvoi de Radio France contre l'arrêt de la cour d'appel qui leur donnait raison.

Le jugement du 15 septembre 2006 s'applique donc pleinement : l'abattement de zone ne respecte pas le principe « à travail égal salaire égal » et doit être supprimé. Ces salarié-e-s tenaces sont donc dédommagés et remboursés sur cinq ans.

Est-ce que Radio France va enfin réagir et appliquer cette décision à toutes et tous ? Ou les salarié-e-s de toutes les locales concernées, du Mouv, etc., forts de ce jugement, devront-ils suivre l'exemple de leurs collègues de Montpellier en demandant massivement l'arbitrage des Prud'hommes pour obtenir, eux aussi, un remboursement des sommes prélevées au titre de l'abattement de zone sur cinq ans ?

À Montpellier, la justice a parlé. Nous voulons que, dès le mois prochain, ce prélèvement sur les fiches de paie, qualifié par le tribunal d'« illicite, infondé et injuste », soit entièrement supprimé à Radio France et qu'un arriéré sur 5 ans soit restitué à chaque salarié-e !

Paris, le 5 mars 2009